



Communiqué de presse

Embargo: 12.12.2017, 9:15

7 Agriculture et sylviculture

N° 2017-0454-F

Recensement des entreprises agricoles 2016

Les agriculteurs suisses travaillent nettement plus de 60 heures par semaine

Neuchâtel, 12.12.2017 (OFS) – **Depuis plusieurs années, les agriculteurs de la Suisse travaillent en moyenne bien plus de 60 heures par semaine. Les agriculteurs à temps partiel travaillent eux aussi beaucoup si l'on tient compte de leur activité accessoire. Entre 2010 et 2016, ce temps de travail s'est cependant réduit d'une heure par semaine. Parallèlement, les exploitations agricoles ont fortement accru leurs ventes directes (+ 60%). Malgré la lourde charge de travail, de nombreuses exploitations seront probablement reprises par un membre de la famille. Ce sont là quelques chiffres les plus récents de l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

Forte contribution de tous les membres de la famille

On travaille beaucoup dans l'agriculture: 67 heures par semaine en moyenne si le chef d'exploitation est un homme, 63 heures s'il s'agit d'une femme. L'investissement hebdomadaire des autres membres de la famille est également important. Il atteint 63 heures pour l'époux/se ou le/la partenaire, et 61 heures pour les autres membres de la famille (enfants adultes, parents, frères et sœurs, etc.). Cette situation n'a pratiquement pas changé au cours des dernières années. Entre 2010 et 2016, le temps de travail a connu une modeste diminution d'une heure par semaine. Seuls les membres féminins de la main-d'œuvre familiale ont été en mesure de réduire leur temps de travail hebdomadaire de manière plus conséquente: de 61 heures à 58 heures. Pour la main-d'œuvre non familiale («employés»), la situation est un peu meilleure: les hommes travaillent 51 heures par semaine, les femmes 49 heures. Si l'employé est en même temps chef d'exploitation, l'horaire hebdomadaire se monte à 56 heures.

En sus des activités investies dans l'exploitation, les agriculteurs travaillent quelque 11 heures par semaine en dehors de celle-ci. Selon la taille de l'exploitation, les activités annexes peuvent aller jusqu'à un plein temps. Cela veut dire que de nombreux paysans travaillent au total à plus de 100%. Dans les exploitations de grande taille (à partir de 30 ha), l'activité accessoire ne dépasse pas 7

heures par semaine. Ces horaires de travail hebdomadaires importants se reflètent aussi dans les horaires annuels moyens pour les chefs d'exploitation: 2900 heures toutes activités confondues. Le nombre total d'heures de travail accomplies par l'ensemble des membres de la famille se répartit de la manière suivante: 75% pour les travaux agricoles proprement dits, 7% pour les activités de diversification au sein de l'exploitation (ventes directes, gastronomie, tourisme, travaux à façon, etc.) et 18% pour les activités en dehors de l'exploitation agricole (comme indépendant ou employé).

La vente directe s'est fortement accrue

Les exploitations élargissent leurs activités par le biais de la diversification. L'infrastructure propre à l'exploitation (sol, bâtiments, machines, personnel et produits) est mise à contribution à cette fin. La vente directe de biens produits dans l'exploitation notamment a progressé: en 2010, 7100 exploitations y avaient recours. En 2016, elles étaient au nombre de 11'360 (+60%). Autrement dit, 22% de l'ensemble des exploitations agricoles vendent directement leurs produits aux consommateurs, par exemple dans un magasin à la ferme, au marché ou en effectuant des livraisons à domicile. Autres activités de diversification pratiquées: transformation du bois (14% des exploitations), transformation de produits de la ferme et travaux à façon (12% dans chaque cas), gastronomie, tourisme, artisanat et travail social (2% dans chaque cas).

La reprise de l'exploitation au sein de la famille a toujours la cote

Un chef d'exploitation sur deux a 50 ans ou plus. 44% des chefs d'exploitation de ce groupe d'âge estiment vraisemblable une reprise de l'exploitation par un membre de la famille. Une telle reprise semble improbable dans 35% des cas et incertaine dans 21% des cas. Ces parts sont restées constantes entre 2010 et 2016. L'appréciation est cependant variable selon la taille de l'exploitation: les chefs d'exploitation disposant d'une surface agricole supérieure à 10 hectares sont deux fois plus nombreux que les autres à estimer probable une reprise de l'exploitation au sein de la famille.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service des médias

Enquête complémentaire pour des thèmes particuliers de l'agriculture

L'Office fédéral de la statistique (OFS) produit et diffuse les données structurelles agricoles chaque année. La source provient les données collectées par les cantons dans le cadre des paiements directs et d'autres mesures de politique agricole. Ces données portent sur les exploitations, les emplois, les cheptels et les surfaces de production (cultures). Des thèmes agricoles importants comme l'irrigation, la diversification, la couverture et le travail du sol, la mécanisation et les prestations des entreprises de travaux agricoles ne peuvent pas être saisis par le biais de cette source.

C'est pourquoi l'OFS réalise tous les 3 ans une enquête complémentaire par échantillonnage: quelque 14'000 unités sont interrogées sur un total de 52'000 exploitations en Suisse. La taille de l'échantillon permet d'obtenir des résultats au niveau des cantons. Les tableaux dynamiques sont disponibles sur le site web de l'OFS (sous STAT-TAB) et offrent la possibilité d'établir des comparaisons entre les trois dernières enquêtes complémentaires.

.....

Renseignements:

Arthur Zesiger, OFS, Section Structure et analyses économiques, tél.: +41 58 463 62 00,
E-mail: Arthur.Zesiger@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

.....

Offre en ligne:

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2017-0454
La statistique compte pour vous. www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

OFS: Résultats complets des enquêtes agricoles complémentaires 2010-2016
https://www.pxweb.bfs.admin.ch/default.aspx?px_language=fr

.....

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

T1 Diversification au sein des exploitations agricoles de la Suisse

Activités de diversification	Nombre d'exploitations en ...				
	2010		2016		2010 2016 en %
	Valeur	Intervalle de confiance (± en %)	Valeur	Intervalle de confiance (± en %)	
Exploitations avec activités de diversification (total)	26 294	2,5	30 158	2,0	15%
Tourisme	2 049	12,4	2 123	10,9	4%
Gastronomie: restauration/alimentation (sans nuitée/hébergement)	1 315	14,5	1 097	15,8	-17%
Artisanat	883	20,0	1 047	18,7	19%
Transformation de produits de la ferme	4 452	7,8	6 252	6,4	40%
Vente directe de produits agricoles de l'exploitation ou achetés	7 084	5,9	11 358	4,3	60%
Travaux forestiers dans la propre forêt	12 022	4,5	17 395	3,4	45%
Traitement et transformation du bois	4 312	7,9	7 270	6,5	69%
Production d'énergie renouvelable pour commercialisation	2 185	10,8	2 745	9,2	26%
Travaux agricoles à façon pour d'autres exploitations (sur commande)	5 999	6,2	6 080	5,8	1%
Travaux non agricoles à façon (sur commande)	4 423	7,0	4 764	6,8	8%
Travail social	1 222	17,8	918	18,5	-25%
Autres travaux	4 806	7,7	3 474	9,1	-28%
Part des activités de diversification dans le chiffre d'affaires total: jusqu'à 10%	7 333	5,8	6 996	5,7	-5%
Part des activités de diversification dans le chiffre d'affaires total: 10% - 50%	16 444	3,6	20 585	3,0	25%
Part des activités de diversification dans le chiffre d'affaires total: plus de 50%	2 517	11,1	2 577	10,0	2%

Source: Recensement des entreprises agricoles: enquêtes complémentaires, OFS

Intervalle de confiance (± en %)

L'incertitude d'un estimateur (par ex. surface agricole utile en fermage) peut être exprimée sous la forme d'un intervalle de confiance en %. Le présent intervalle de confiance de 95% signifie que si l'enquête était répétée un grand nombre de fois indépendamment et dans les mêmes conditions, 95% en moyenne des intervalles obtenus contiendraient effectivement le paramètre à estimer. **Exemple:** Si le caractère «surface agricole utile en fermage» est estimé à 460 000 hectares et que l'intervalle de confiance atteint ± 2,2 %, la valeur peut se situer entre 450 000 ha et 470 000 ha (460 000 ha ± 10 000 ha).

Qualité des valeurs estimées:

très bonne: intervalle de confiance < ± 2 %.

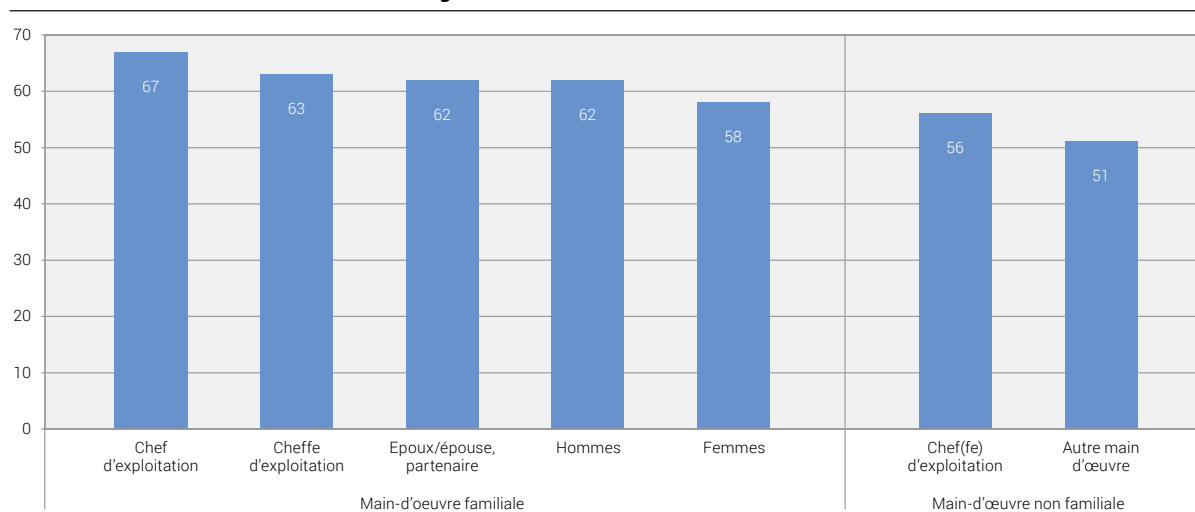
bonne: intervalle de confiance de ± 2 % à < ± 5 %.

convenable: intervalle de confiance de ≥ ± 5 % à < ± 10 %.

suffisante: intervalle de confiance de ≥ ± 10 % à < ± 20 %.

mauvaise: intervalle de confiance ≥ ± 20 %.

Heures de travail hebdomadaires dans l'agriculture en 2016



Source: OFS - Recensement des entreprises agricoles: relevé complémentaire 2016

© OFS 2017